

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 13 mars 2012

CG12/2^{ème}/VIII-04

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

—
La politique du Conseil Général en direction des Espaces Naturels Sensibles (ENS) se poursuit, conformément à la charte départementale adoptée lors de la Décision Modificative n°2 de 2009.

Ainsi, afin de créer un réseau de sites ENS à l'échelle du département, le Conseil Général est amené :

- soit à se porter maître d'ouvrage sur des sites présentant un intérêt départemental.

A ce sujet, depuis 2006, le Conseil Général s'est porté maître d'ouvrage pour la gestion de certains sites sur le corridor garonnais. Sur les autres entités paysagères, un travail d'identification de sites ENS a été engagé pour permettre de programmer nos futures interventions.

- soit à accompagner techniquement et financièrement des maîtres d'ouvrage locaux qui font émerger des projets dans différents secteurs du département.

Financée par la nouvelle taxe d'aménagement, l'application de cette politique, qu'elle soit menée par le Conseil Général ou par des partenaires locaux, comporte, sur le plan technique, plusieurs étapes :

- identifier des sites intéressants sur le plan patrimonial susceptibles d'être des ENS,
- maîtriser le foncier,
- élaborer des plans de gestion des sites,
- mettre en œuvre les actions du plan de gestion : valorisation par des aménagements adaptés (mobilier, sentiers, ...), gestion environnementale, mise en place d'une signalétique, animations à destination des scolaires et du grand public.

I - Sites gérés par le Conseil Général sur le corridor garonnais

L'îlot de *Saint-Cassian* à Mas-Grenier

Ce site se caractérise par la présence d'une zone naturelle accueillant une population de hérons d'un grand intérêt à l'échelle européenne. Initialement voués à la populiculture de production, le Conseil Général a souhaité récupérer ces terrains pour porter un projet de restauration environnementale. Les Services de l'Etat ont alors attribué une amodiation (autorisation d'occuper temporairement une partie du Domaine Public Fluvial) au Conseil Général.

Le premier plan de gestion de l'îlot, qui a démarré en 2008, est arrivé à terme.

Il a consisté :

- à nettoyer le site (peupliers effondrés suite à des intempéries),
- à replanter un boisement typique des bords de Garonne,
- à maintenir une zone ouverte (prairie),
- à créer un petit sentier de découverte.

Les aménagements correspondants figurent sur la planche ci-jointe.

Le deuxième plan de gestion de ce site vient d'être élaboré. Il couvre la période 2012-2014 et prévoit de **poursuivre l'entretien** et la **valorisation des milieux caractéristiques** de l'îlot.

Parmi les actions de ce deuxième plan de gestion, il est ainsi prévu :

- de poursuivre l'entretien mécanique des boisements et de la prairie,
- de permettre l'installation d'un éleveur pour le pâturage d'un troupeau d'ovins qui permettra d'entretenir une partie de la prairie,
- d'apprécier la possibilité de réouvrir le bras-mort de l'îlot par une étude de faisabilité.

Je vous demanderais, dès lors, de bien vouloir m'autoriser :

- à solliciter les subventions, aussi élevées que possible, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées sur ce deuxième plan de gestion.
- à ratifier
- **8 000 €** de crédits sur l'article 61521, sous-fonction 738 de la section de fonctionnement pour assurer les opérations d'entretien des jeunes plants et de la prairie,
- **5 000 €** de crédits sur l'article 231721, sous-fonction 738 de la section investissement pour lancer une étude hydraulique de faisabilité.

Le site du bras-mort de Bourret

Le site du bras-mort de Bourret (ou « Lespinassié »), dont la superficie totale avoisine les 100 ha, se trouve à proximité immédiate de l'ancien pont de Bourret aujourd'hui hors d'état d'usage.

Je vous rappelle que le Conseil Général a pris le relais de la Commune de Bourret pour assurer la gestion de ce site.

Des réunions préparatoires à l'élaboration d'un plan de gestion ont eu lieu dans le courant de l'année 2011.

Le diagnostic écologique et fonctionnel du site (première étape du plan de gestion) a été dressé sur la base des éléments anciens dont nous disposions mais aussi grâce aux études complémentaires que le Conseil Général a financées, à savoir une étude piscicole réalisée par la Fédération Départementale de Pêche et une étude entomologique menée par l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE).

Parmi les enjeux relevés à partir du diagnostic, il faut souligner celui de la reconnexion éventuelle de l'actuel bras-mort au fleuve.

Il convient maintenant d'effectuer des levés topographiques des lieux (et des relevés bathymétriques du bras-mort) pour préciser les prochaines actions que le Conseil Général pourrait engager sur ce site.

L'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne

Comme *Saint-Cassian* et le site du bras-mort de Bourret, l'île de *Labreille* se situe sur le Domaine Public Fluvial. A ce titre, le Conseil Général dispose d'une amodiation.

L'île de *Labreille* est bien fréquentée par la population locale qui y trouve un lieu de promenade, de repos ou encore de pêche fort apprécié.

Le Conseil Général a entrepris des opérations de nettoyage du site qu'il a poursuivies, en 2011, avec l'aide du Centre technique départemental. Elles ont consisté à :

- terminer le travail de désencombrement des sentiers de l'île suite à la tempête *Klaus* de janvier 2009,
- évacuer des déchets sauvages, notamment des pneus,
- évacuer des poteaux en béton sur les petits cours d'eau qui bordent l'île et qui provoquaient embâcles et érosions de berges.

En collaboration avec la Commune de Verdun-sur-Garonne, des panneaux d'identification des arbres fabriqués par des scolaires seront installés par notre Brigade Verte.

Il s'agira aussi d'organiser les premières réunions avec les élus locaux et les partenaires techniques et financiers pour engager la démarche d'élaboration du plan de gestion de l'île.

II - Dossiers portés par des acteurs locaux

Le moulin de Castels

Restauration de la Mouline (tranche n°1)

La Communauté de Communes des Deux Rives s'est portée acquéreur, en 2009, du site dit « du moulin de Castels » situé en bordure de la rivière Barguelonne à Valence d'Agen.

D'une superficie estimée à 4 ha, le site comporte plusieurs entités qui lui confèrent une grande valeur patrimoniale :

- le moulin de Castels,
- la Mouline, point de départ amont du bief qui alimente le moulin de Castels,
- des prairies à proximité de la rivière.

La Communauté de Communes des Deux Rives s'est engagée dans la réhabilitation de cet ensemble avec pour objectifs de :

- conserver la typicité et les fonctionnalités des ouvrages et des milieux connexes,
- susciter la découverte de ce patrimoine avec une dimension pédagogique.

La première tranche de ce projet consiste à restaurer la Mouline, ouvrage qui présente des instabilités structurelles et qui n'assure plus correctement ses fonctions hydrauliques.

Sur ce dernier point, il est prévu de remplacer le système de vannes actuel par un système automatisé.

Je vous propose de retenir le site du Moulin de Castels au titre de notre politique des Espaces Naturels Sensibles.

Le montant des travaux pour restaurer la Mouline (1^{ère} tranche) est estimé à 129 301 € HT. Compte-tenu de notre politique d'aides en la matière, la subvention que peut attribuer le Conseil Général à la Communauté de Communes des Deux Rives s'élève à **51 720 €**, soit 40 % du montant de l'opération.

La deuxième tranche de travaux d'aménagement du moulin de Castels et de ses abords qui sera entreprise après la Mouline constituera l'intervention la plus importante dans une perspective d'ouverture au public.

Aussi, compte-tenu des potentialités de ce site pour la valorisation du patrimoine naturel et historique, le Conseil Général pourrait se porter maître d'ouvrage de cette deuxième tranche. Dans ce cas, le site « du moulin de Castels » intégrerait la dizaine de sites à vocation départementale que nous avons prévu de valoriser sur l'ensemble de notre territoire.

Je vous indiquerai, lors d'une prochaine session plénière, les modalités de cette démarche.

Je vous propose de ratifier, pour 2012, un crédit de paiement de **51 720 €** sur l'article 204142, sous-fonction 738.

III - Animation sur sites ENS

Comme nous le faisons chaque année, des animations à destination des scolaires et du grand public sont organisées sur certains sites ENS, par nos Services, avec l'appui de partenaires associatifs comme le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Midi-Quercy.

Ainsi, pour 2012 et à titre indicatif, pourraient être prévus :

- des animations avec les écoles à Verdun-sur-Garonne avec sorties probables sur l'île de Labreille dans le cadre de la semaine du développement durable (début avril),
- des ateliers avec les écoles de Moissac sur l'île de Beaucaire et une animation à la Base de Loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave dans le cadre des Journées Nature (fin mai/début juin),
- des animations permanentes (rucher d'initiation notamment) sur le cirque de Caylus.

Une animation « grand public » (début février) a eu lieu au lac du Gouyre dans le cadre de la Journée mondiale des Zones Humides.

Enfin, le collège Jean-Rostand de Valence d'Agen pourrait reproduire sa journée en direction des élèves de 6^{ème} sur le ramassage des déchets en bord de Garonne, journée à laquelle participe la Direction de l'Environnement.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement et aménagement rural,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Approuve les orientations suivantes pour 2012 :

Sites gérés par le Conseil Général sur le corridor garonnais

Ilot de Saint-Cassian à Mas-Grenier

– Approuve l'élaboration du deuxième plan de gestion de ce site pour la période 2012-2014 qui prévoit de poursuivre l'entretien et la valorisation des milieux caractéristiques de l'îlot ;

– Autorise à cet effet Monsieur le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées, sur ce deuxième plan ;

– Ratifie l'inscription de :

. 8 000 € de crédits sur l'article 61521, sous-fonction 738 de la section de fonctionnement pour assurer les opérations d'entretien des jeunes plants et de la prairie,

. 5 000 € de crédits sur l'article 231721, sous-fonction 738 de la section investissement pour lancer une étude hydraulique de faisabilité ;

Le site du bras mort de Bourret

- Décide d'effectuer des levées topographiques des lieux pour préciser les prochaines actions que le Conseil Général pourrait engager sur ce site ;

L'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne

- Installation, par la Brigade Verte du Conseil Général, de panneaux d'identification des arbres, fabriqués par des scolaires ;
- Organisation de réunions avec les élus locaux et les partenaires techniques et financiers pour engager la démarche d'élaboration du plan de gestion de l'île ;

Dossiers portés par des acteurs locaux

Le Moulin de Castels : restauration de La Mouline (tranche n° 1)

- Remplacement du système de vannes actuel par un système automatisé ;
- Décide de retenir le site du Moulin de Castels au titre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles ;
- Précise que le montant des travaux de cette 1ère tranche est estimé à 129 310 € HT pour une subvention qui s'élèvera à 51 720 € (40 % de l'opération) ;
- Ratifie à cet effet, un crédit de 51 720 € à l'article 204142, sous-fonction 738 ;
- Précise également que le Conseil Général se portera maître d'ouvrage pour la deuxième tranche de travaux d'aménagement du Moulin de Castels et de ses abords ;

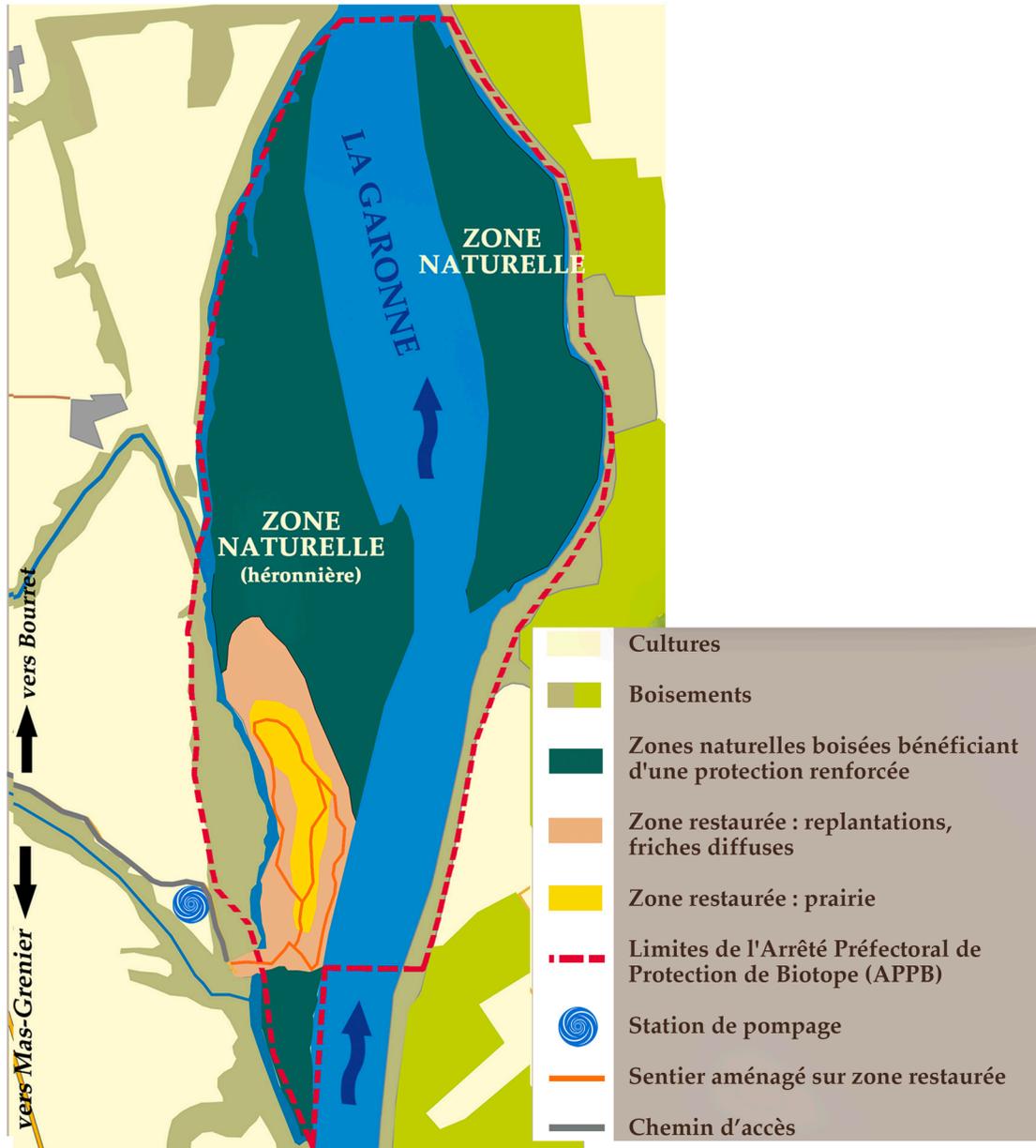
Animation sur sites ENS

- Approuve les animations pour 2012, telles que présentées, à destination des scolaires et du grand public, organisées sur certains sites ENS par les Services du Conseil Général, avec l'appui de partenaires associatifs comme le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Midi-Quercy.

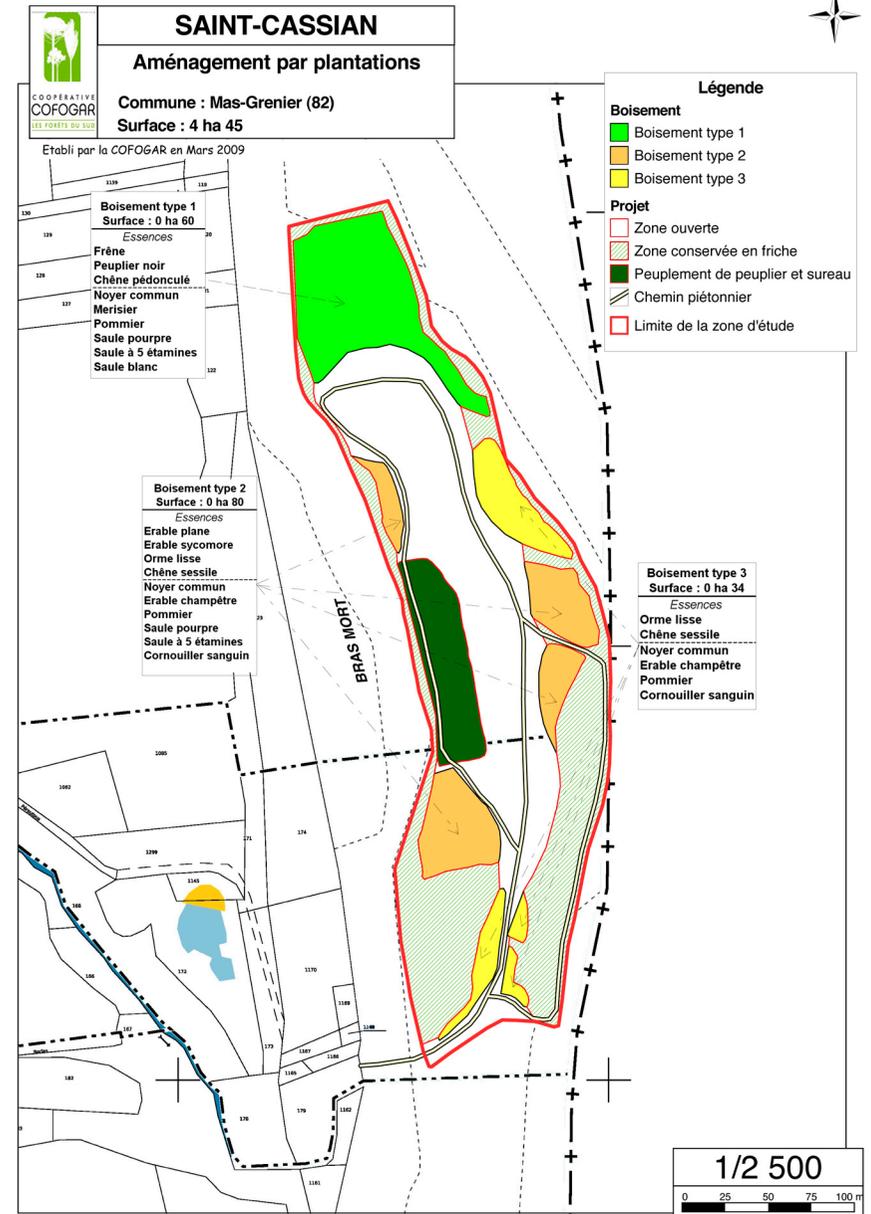
Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Restauration de l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier



Croquis général



Zone restaurée